

Rapport annuel du conseil d'établissement (CÉ)

ANNÉE SCOLAIRE [CsaAnneeScolaireComplete]

« Le Conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au Centre de services scolaire » (Réf. : L.I.P., article 82.)

Nom de l'école	Entramis	
No de l'école	036	
École primaire ou secondaire	Primaire	
Nom du président ou de la présidente	Dominique Aubin	

 06/09/2023

 Signature
 Date

TABLE DES MATIÈRES

- 1. COMPOSITION DU CÉ
- 2. FONCTIONNEMENT DU CÉ
- 3. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE
- 4. SERVICES ÉDUCATIFS
- 5. RESSOURCES MATÉRIELLES, FINANCIÈRES ET HUMAINES
- 6. AUTRES
- 7. PROSPECTIVES POUR L'ANNÉE À VENIR
- 8. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

MOT DE PRÉSENTATION ET FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE

La Loi sur l'instruction publique RLRQ chapitre I-13.3 décrit les fonctions et pouvoirs du CÉ et certains pouvoirs ne sont pas exercés annuellement.

1.0	OMPO	DSITION DU CÉ L.I.P., art. 42, 43	
1.1		bien de parents ont assisté à l'assemblée générale annuelle (art. 47) tenue ébut d'année ?	⋈ 0 À 10⋈ 11 À 25⋈ 26 À 50⋈ 51 À 100⋈ 100 ET PLUS
1.2	L'ass	emblée générale était la seule activité au programme de la soirée.	⊠ Oui □ Non
	1.2 .1	Si non, indiquez le type d'activité qui s'est tenu avant ou après l'élection. Insérez votre précision ici.	
1.3		emblée annuelle a institué un organisme de participation des parents (OPP). 96 et s.)	□ Oui ⊠ Non
	1.3 .1	Combien de parents sont membres de l'OPP?	Entrez (Total)
1.4	L'ass	emblée annuelle a-t-elle nommé un représentant au comité de parents?	⊠ Oui □ Non
	1.4 .1	Si oui, indiquez : le nom du représentant : Christina Lacopo le nom du substitut le cas échéant : Deminique Aubin	
	1.4 .2	le nom du substitut, le cas échéant : Dominique Aubin Si non, les membres du conseil d'établissement représentant les parents ont ils nommé un représentant au comité de parents?	_ □ Oui □ Non
	1.4 .3	Si oui , indiquez : le nom du représentant : Insérez son nom ici. le nom du substitut, le cas échéant : Insérez son nom ici.	
1.5		est le nombre de postes prévu à la composition du CÉ, excluant les membres sentant la communauté?	10 (Total)
1.6	Votre	CÉ est constitué de combien de membres? (art. 43)	10 (Total)

Poste	Nombre	Nom du ou des membres (et durée de leur mandat)
Représentants des parents.	5	 Dominique Aubin (1 an) Dominic Provost (1 an) Sylvie Bellemare (2 ans) Christina Lacopo (2 ans) Frédéric Daigle (2 ans)
Parents substituts.	1	Audrey Ste-Marie
Représentants des enseignants.	3	Nathalie Lavoie Johanne Coteau Ariane Brouillard
Enseignants substituts.	0	

		ésentants du personnel outien.	1	Valerie Lap	rès (à partir de jar	nvier 2023)
	Perso	onnel de soutien substitut.	0			
	Repre profe	ésentants du personnel ssionnel	0			
	Perso subst	onnel professionnel itut.	0			
		ésentants de la nunauté.	0			
	affect	ésentants du personnel té au service de garde aire seulement)	1	Doris L'Esp	érance	
	subst	ésentants du SDG tituts. (primaire ement)	0			
		ésentants des élèves ondaire seulement)	0			
		es substituts (secondaire ement)	0			
1.7	Avez	-vous eu des démissions en	cours d'année?			⊠ Oui □ Non
	Si o u	i, précisez le nombre (nb) e	et s'ils ont été rem	placés.	Nb	Remplacés?
	1.7 .1	Démissions chez les parer	nts.		1	⊠ Oui □ Non
	1.7 .2	Démissions chez les ense	ignants.		Entrez	□ Oui 🛭 Non
	1.7 .3	Démissions chez le persor représentant du service de		ncluant le	Entrez	□ Oui ⊠ Non
	1.7 .4	Démissions chez le persor	nnel professionne	I.	Entrez	□ Oui 🗵 Non
	1.7 .5	Démissions chez les repré	sentants de la co	mmunauté.	Entrez	□ Oui ⊠Non
	1.7 .6	Démissions chez les élève	S.		Entrez	□ Oui ⊠Non
1.8	Y a-t-	il eu du public aux rencontr	es du CÉ ? (art. 6	8)		
					Со	chez
	1.8 .1	Des parents				nt □ À l'occasion amais
	1.8 .2	Du personnel de l'école				nt □ À l'occasion amais
	1.8 .3	Autres : Précisez				nt □ À l'occasion amais

- 1.8.4Par quel moyen cette participation était-elle possible?
- 1.9 La direction a assumé les pouvoirs du CÉ en l'absence de constitution d'un CÉ

Précisez : Teams et en personne. Information par le communiqué et le site internet de l'école

□ Oui ⊠Non

	×		
2. 1	ONCT	TIONNEMENT DU CÉ	
2.1	Le C	É a adopté des règles écrites de régie interne. (art. 67)	⊠ Oui □ Non
	2.1. 1	Le CÉ a révisé ses règles de régie interne	⊠ Oui □ Non
2.2	Le C	É a adopté son budget de fonctionnement. (art. 66)	⊠ Oui □ Non
2.3	Comb	pien de séances régulières avez-vous tenues cette année?	8
	2.3. 1	Combien de séances extraordinaires avez-vous tenues cette année?	0
	2.3. 2	Si vous avez tenu moins de cinq (5) séances, indiquez la ou les raisons. □ Quorum non atteint □ Absence de parents □ Autres : <i>Précisez</i>	
	2.3. 3	Combien de rencontres du CÉ ont eu lieu : • En virtuel? 2 • En personne? 6	
2.4		rection a assumé les pouvoirs du CÉ en l'absence de quorum à trois séances écutives	□ Oui ⊠ Non
2.5		membres du conseil d'établissement ont suivi la formation obligatoire offerte par le tère de l'éducation (art. 53, 459.5)	⊠ Oui □ Non 10
	2.5. 1	Combien de membres ont suivi la formation?	10
	2.5. 1	Comment la formation a-t-elle été suivie? ⊠Individuellement □ En groupe, lors de rencontres du CÉ □ Autre : <i>Précisez</i>	
2.6	Le C 78.2)	É a-t-il formé des comités pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions? (art.	□ Oui ⊠ Non
	2.6. 1	Si oui, précisez lesquels : Insérez votre précision ici.	

3.	ORGA	NISATION PÉDAGOGIQUE	
3.1	Le C	É a adopté le projet éducatif. (art. 37, 74)	⊠ Oui □ Non
3.2	Le C	É a révisé le projet éducatif. (art. 37, 74)	⊠ Oui □ Non
	3.2. 1	Le CÉ a procédé à son évaluation.	⊠ Oui □ Non
3.4	Le C	É a été consulté sur le PEVR (non applicable 2021-2022).	□ Oui ⊠ Non
3.5	Le C	É a approuvé les règles de conduite et les mesures de sécurité. (art. 76)	⊠ Oui □ Non
3.6		É a adopté un plan de lutte à l'intimidation et à la violence ou un tel plan est en ur. (art. 75.1)	⊠ Oui □ Non
	3.6. 1	Le CÉ a actualisé le plan de lutte à l'intimidation et à la violence. (art. 75.1)	⊠ Oui □ Non
	3.6. 2	Le CÉ a évalué les résultats en matière de lutte à l'intimidation et à la violence. (art. 83.1)	⊠ Oui □ Non

3.7 Commentaires:

Insérez vos commentaires ici.

4. S	ERVICE	S ÉDUCATIFS		
4.1		urs de l'année, le CÉ a approuvé les modalités d'application du Régime ogique. (art. 84)	⊠ Oui □Non	
	4.1. 1			
4.2	Le CÉ	a approuvé les orientations générales d'un programme particulier. (art. 85)	⊠ Oui □ Non	
	4.2. 1	Le CÉ a été informé du programme particulier approuvé par la direction. (art. 96.15.1°)	⊠ Oui □Non	
4.3	Le CÉ	a approuvé le temps alloué à chaque matière. (art. 86)	⊠ Oui □ Non	
4.4		a été informé des critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes ogiques. (art. 96.15.2°)	⊠ Oui □ Non	
4.5	Le CÉ (art. 8	a approuvé la mise en œuvre des programmes de services complémentaires. 3)	⊠ Oui □ Non	
	4.5. 1	Le CÉ a approuvé l'intégration d'activités ou de contenus prescrits. (art. 85)	⊠ Oui □ Non	
4.6		a établi les principes d'encadrement des couts des documents dans lesquels écrit, dessine ou découpe. (art. 77.1)	⊠ Oui □ Non	
4.7	Le CÉ (art. 96	a été consulté sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique. 3.15)	□ Oui ⊠ Non	
4.8	Le CÉ 77.1)	a approuvé la liste des papiers, crayons et objets de même nature. (art. 7,	⊠ Oui □ Non	
4.9	Le CÉ	a approuvé les contributions financières exigées pour : (art. 3, 7, 75.0.1 et 292)		
	4.9. 1	du matériel didactique;	⊠ Oui □ Non	
	4.9. 2	des activités scolaires;	⊠ Oui □ Non	
	4.9. 3	des services offerts dans le cadre d'un projet pédagogique particulier;	⊠ Oui □ Non	
	4.9. 4	et des services de surveillance du dîner.	⊠ Oui □ Non	
4. SE	ERVICE	S ÉDUCATIFS (suite)		
4.1	Le CÉ	a été informé des normes et modalités d'évaluation et des règles de passage.	⊠ Oui	
0	(art. 96.13.4°, 96.15) □ Non			

,	4.1	Le CÉ a approuvé la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un	⊠ Oui
	1	déplacement à l'extérieur des locaux de l'école. (art. 87)	□ Non
		Énumérez les activités approuvées : Insérez votre précision ici.	
	4.1 2	Le CÉ a été informé des critères d'inscription des élèves. (art. 239)	⊠ Oui □ Non
	4.1 2	Le CÉ a consulté au moins une fois les élèves sur des sujets en lien avec le fonctionnement de l'école (art. 89.2)	⊠ Oui □ Non

4 1	9			
	5. RESSOURCES MATÉRIELLES, FINANCIÈRES et HUMAINES			
	5.1 Le CÉ a approuvé l'utilisation proposée par la direction de l'école des locaux ou des immeubles en dehors des heures de classe. (art. 93)			
	5.2	Le CÉ a	tenu des campagnes de financement. (art. 94)	⊠ Oui □ Non
		5.2.1	Précisez la nature des campagnes: Voyage de 6e année, vente de vêtement sportif	
	5.3	Le CÉ a	reçu des dons, contributions, subventions ou commandites. (art. 94)	□ Oui ⊠ Non
		5.3.1	Précisez leur nature : Insérez ici vos précisions.	
	5.4	Le CÉ a	adopté le budget annuel de l'école. (art. 95)	⊠ Oui □ Non
	5.5	Le CÉ a	adopté un plan de redressement (si applicable).	□ Oui ⊠ Non
		5.5.1	Commentaires : Insérez vos commentaires ici.	
	5.6	Le CÉ a transfer	attesté de la réception des mesures budgétaires ministérielles dédiées à un taux écoles.	□ Oui ⊠ Non
		5.6.1	Mentionnez les mesures : Insérez vos précisions ici.	
	5.6		été consulté sur les besoins de l'école relatifs aux biens, aux services et aux (art. 96.22)	⊠ Oui □ Non
	5.7	Le CÉ a	été consulté sur les critères de sélection du directeur de l'école. (art. 79)	⊠ Oui □ Non

6. AL	JTRES		
6.1		a organisé des services éducatifs parascolaires ou des services à des fins es, culturelles ou sportives. (art. 90)	Oui Non
	6.1. 1	Précisez : Le CE a autorisé le parascolaire du SDG.	
6.2	Le CÉ	a conclu un contrat à cette fin.	Oui Non
6.3		a adopté le cadre organisationnel du service de garde (incluant les outions financières). (art. 77.2, 256)	Oui Non
6.5		a convenu de la mise en commun de biens, services ou activités avec un autre sement. (art. 80)	Oui Non
	6.5. 1	Précisez nature et nom de l'autre établissement. Insérez votre précision ici.	
6.6		irs de l'année, le CÉ a été consulté sur la modification de l'acte issement, le cas échéant. (art. 40, 79,101, 110.1)	Oui Non

8. C 8.1	OMMENTAIRES GÉNÉRAUX Insérez ici vos commentaires.	

7.1 Quels sont vos projets pour l'année à venir (dossiers prioritaires, plan de travail, etc.)?

7. PROSPECTIVES POUR L'ANNÉE À VENIR

Nouveau projet éducatif